



BANQUE des
TERRITOIRES



Rencontre Agence de l'eau Seine Normandie

Troyes le 25 juin 2019

Sommaire

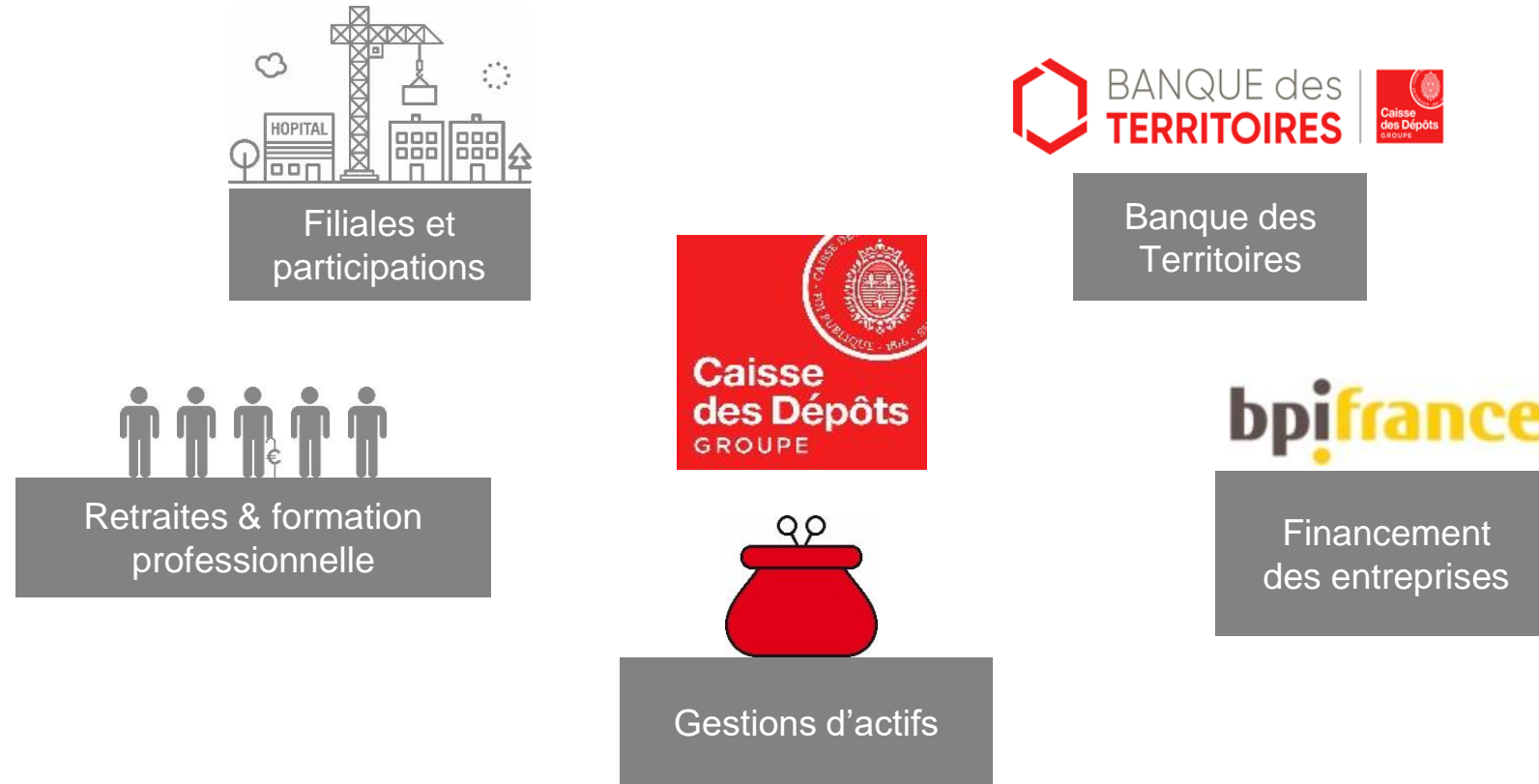
- 01** Présentation Banque des Territoires
- 02** Les financements du secteur public local de la Banque des Territoires et contexte du financement du secteur de l'eau
- 03** Les enjeux patrimoniaux de l'eau et assainissement partagés par la Banque des Territoires
- 04** L'Aqua Prêt : offre de financement Banque des Territoires dédiée au secteur de l'eau potable et assainissement

01

Présentation Banque des Territoires



La Banque des Territoires : un des 5 métiers du Groupe



Répondre aux enjeux des territoires

La Banque des Territoires regroupe les offres de la Caisse des Dépôts et de ses filiales (SCET, CDC Habitat) **au service des territoires.**

Conseiller

Conseil, ingénierie et appui aux territoires,
pour accompagner leurs stratégies de développement

Financer

Une offre complète de financement
Prêts, investissement en fonds propres, financements du programme d'investissement d'avenir, services bancaires

Opérer

Gestion directe et indirecte pour le compte des clients
Notamment en matière de logement

L'offre modulaire permet d'accompagner nos clients de façon ponctuelle ou sur toute la chaîne de valeur d'un projet



« TERRITOIRES CONSEILS



02

Les financements du secteur public local de la Banque des Territoires et contexte du financement du secteur de l'eau



Contexte général : les financements Banque des Territoires au service du secteur public local

Une enveloppe généraliste de 20 Md€

(2013 - 2017)
prolongation de l'enveloppe
2017-2020

Accompagne tous les projets de long terme du secteur Public local

En 2019, des enveloppes thématiques :

Eau et assainissement : Aqua Prêt 2019 - 2022

Education : Edu Prêt

Transports : Mobi Prêt

*Et prolongation et augmentation de l'enveloppe généraliste à 28 Md€
2019-2022*

Grand Plan d'investissement 2018-2022

(9 Md€ pour la rénovation immobilière)

Accompagne les projets de long terme de la TEE dont 2 Md€ de prêts pour financer la rénovation énergétiques des collectivités locales GPI Ambre, et 500 M€ en fonds propres BDT

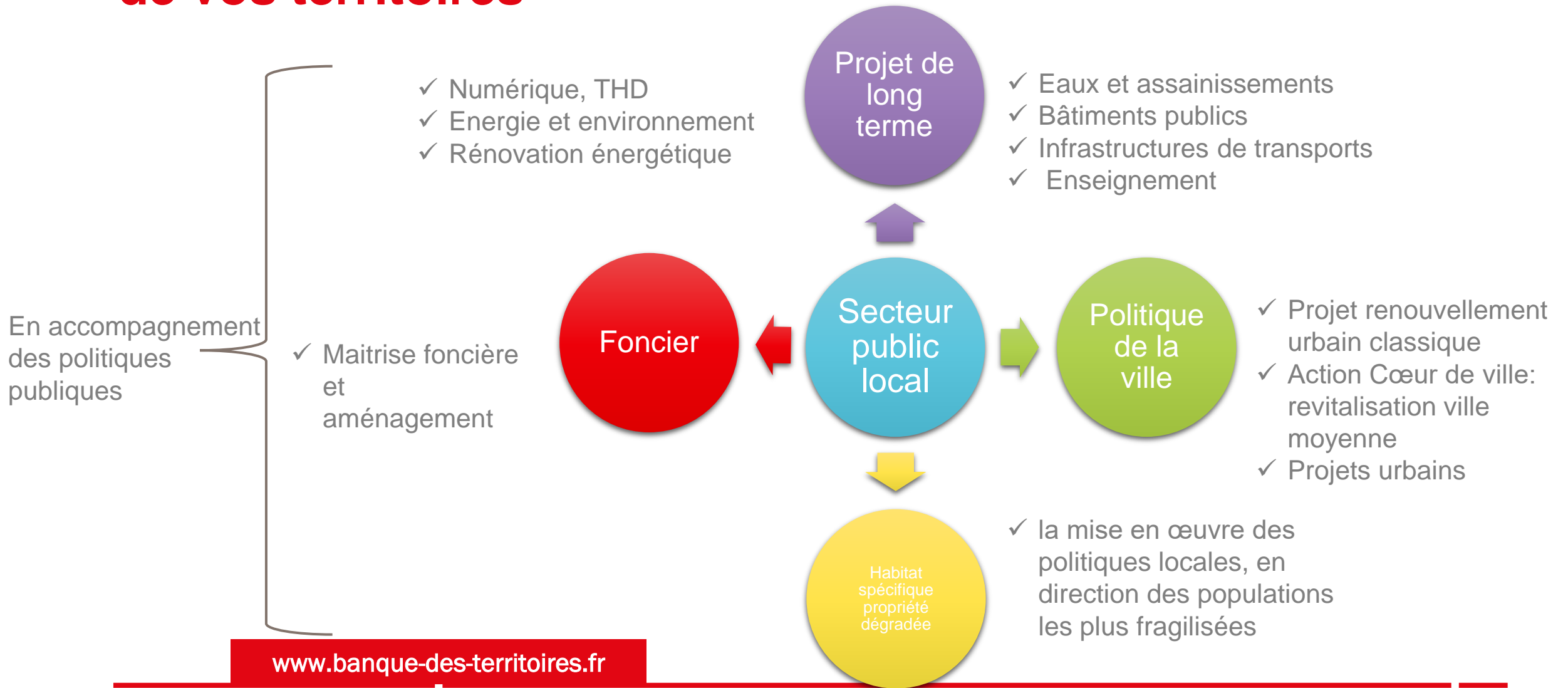
La politique de la Ville globale Action Cœur de ville

2017-2022
(5 Md€)



Accompagne la revitalisation des villes moyennes Dont 700 M€ en prêt Action Cœur Ville et 1 Md€ en fonds propres

Une offre diversifiée à la rencontre des besoins spécifiques de vos territoires








Contexte général : financement eau & assainissement

Les assises de l'eau – Phase 1

La première phase des Assises de l'eau a porté sur le petit cycle de l'eau et a permis d'engager une large concertation avec les élus locaux ainsi que des échanges sur le terrain au sein des comités de bassin.

4 priorités ont été dégagées :

- ✓ *Renforcer la connaissance des réseaux d'eaux et d'assainissements*
→ 42 % des élus locaux font le constat d'un déficit de connaissance des réseaux d'eau et d'assainissement de leur territoire.
- ✓ *Améliorer les conditions d'emprunt des collectivités* 
→ Une action qui prendra la forme de prêts à longue durée, jusqu'à 60 ans, à des taux attractifs, qui pourront représenter 2 Mds€ sur 5 ans
- ✓ *Accompagner l'aide à l'ingénierie* 
→ Par le biais d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés cadres avec des bureaux d'études,
- ✓ *Développer la solidarité territoriale* 
→ L'objectif est d'aider les zones les moins favorisées, en particulier rurales, dans le renouvellement de leurs réseaux avec des taux d'aides qui pourront s'élever jusqu'à 70 %.

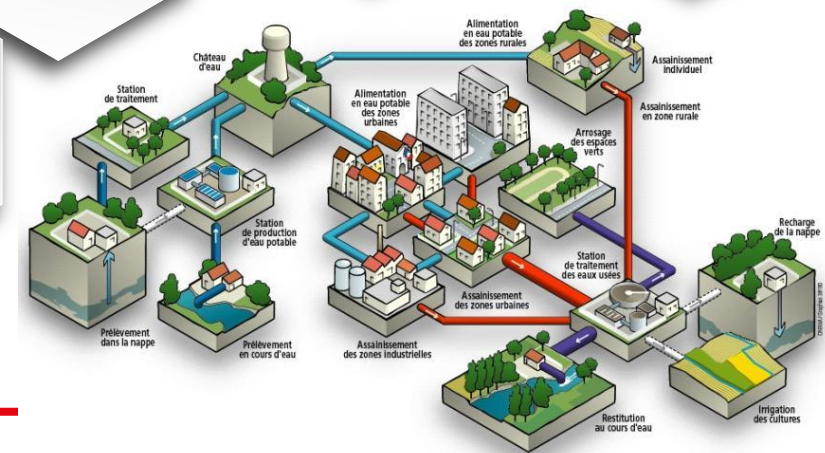
1/5L
se perd dans
les réseaux
d'eau

3,98€/m³

Prix moyen de l'eau en
France (eau potable et
assainissement
collectif)

< 50%
Tx de
remplissage des
BDD publiques

50%
des réseaux de
distribution ont
plus de 40 ans





Contexte général : financement eau & assainissement

La Banque des Territoires accompagne le gouvernement sur ces différentes priorités

✓ En prêts

- **Aqua prêt : une enveloppe de 2 Md€ d'euros jusqu'en 2022**
- En autres prêts de la gamme le cas échéant

✓ En crédits d'ingénierie :

- Les crédits d'ingénierie permettront d'apporter l'expertise nécessaire aux collectivités dans l'identification, la priorisation, l'évaluation des coûts, la valeur ajoutée de leur projets de renouvellement d'infrastructure.
- En appui méthodologique : guide d'aide à la prise de compétence (Territoire Conseil)

✓ Par la consolidation du partenariat avec les 6 agences de l'eau

Des conventions de partenariat permettront d'articuler les modalités d'actions de la Banque des Territoires et des agences de l'eau en complémentarité.

A titre illustratif, le 5 juillet prochain un partenariat sera signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie



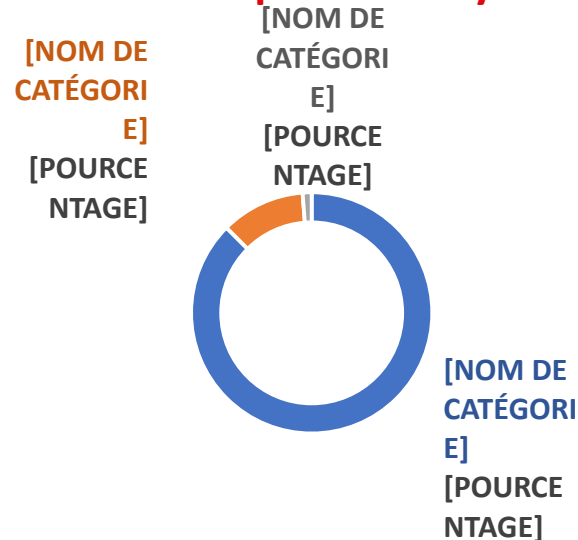
Contexte général- financement eau & assainissement

Une expérience ancienne du financement des territoires par la Banque des Territoires

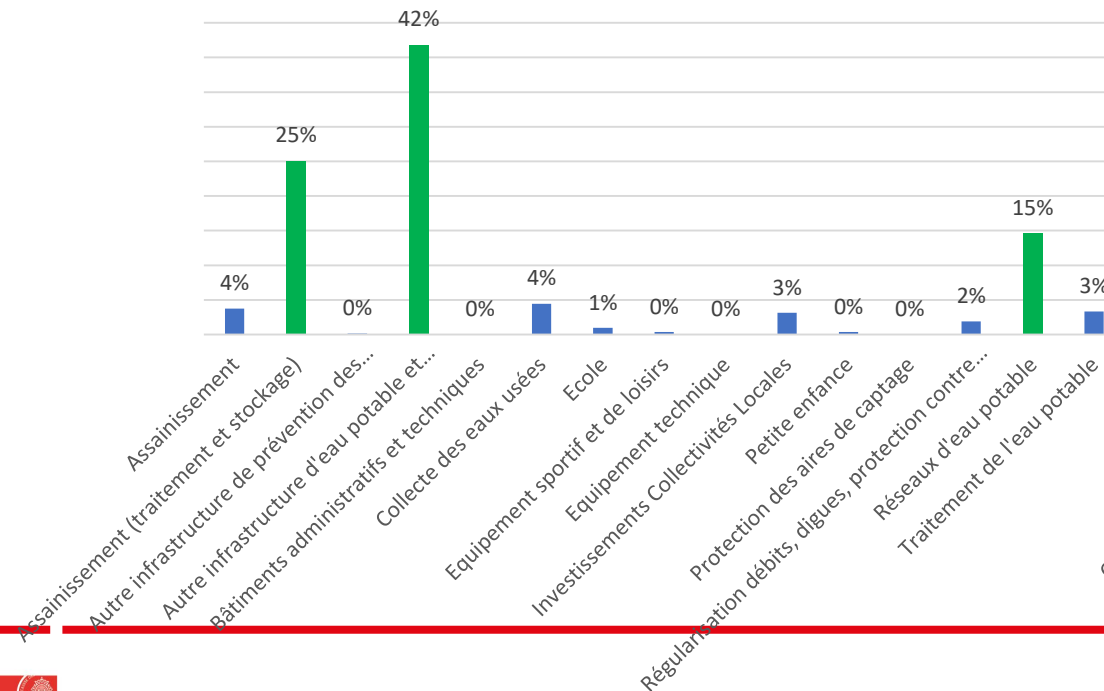
→ **Caractéristiques des prêts Eau depuis 2015** (source interne).

- **Prêt moyen** : 700 000€
- **Montant total des prêts** : 1,3 Mds€
- **1500 contreparties** (VS 24000 services de l'eau existants)

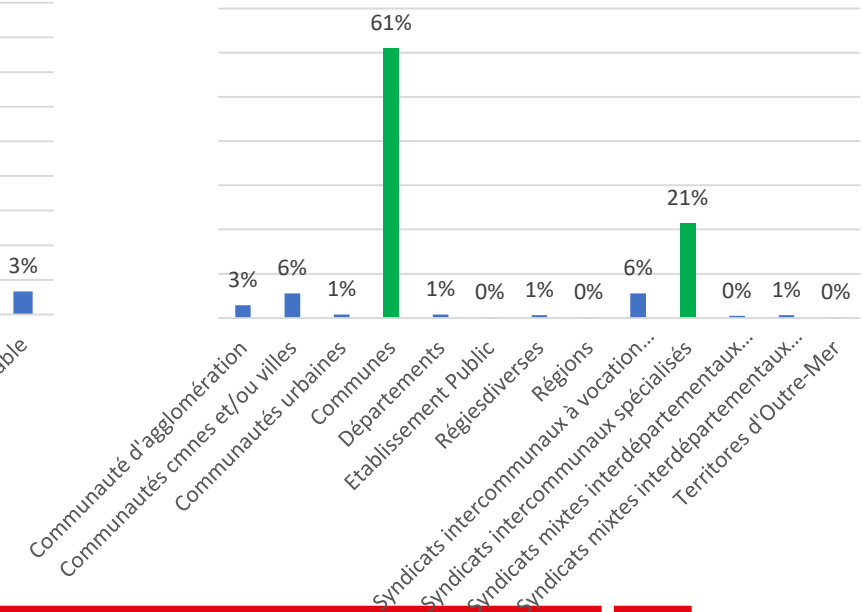
Taille des prêts octroyés



Objets de financement (en montants)



Catégorie d'emprunteurs



03

**Les enjeux patrimoniaux de l'eau et
assainissement partagés par la
Banque des Territoires**



Enjeux du secteur – investissement

- **Un patrimoine considérable et en partie mal connu**
 - **En eau potable** : environ 920 000 km de réseaux, captages et usines de traitement , valorisé entre 162 à 175 Md€ dont environ 80% pour les réseaux
 - **En assainissement** : 395 000 km de réseaux, stations d'épuration valorisé entre 168 à 226 Md€ - dont environ 75% pour les réseaux
- **Un patrimoine qui se déprécie plus vite qu'il n'est renouvelé du fait de la faiblesse des investissements**
 - Des réseaux majoritairement installés dans les années 1960 et 1970
 - Des exigences de traitements des eaux usées de plus en plus grandes (milieux naturels sensibles, présence de micropolluants)

=> **Investissements à consentir** : de 5 à 7 Md€/an, dont de l'ordre de 3.5 à 5 Md€/an pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement. (Source : rapport CGEDD/IGA 2016)

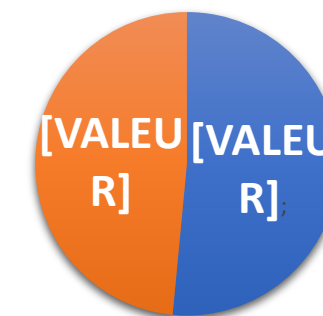
Enjeux du secteur – investissement

- **Un retard de renouvellement des infrastructures préoccupant** en regard de la durée de la durée vie des équipements :
 - 150 ans pour renouveler le réseau au rythme des investissements actuels
 - Des durées moyennes de vie des équipements plus courtes : 30 ans pour les stations d'épurations et 80 ans pour les réseaux d'eau
- **Un retard de renouvellement important, et ce malgré les aides et avances des Agences de l'eau**
- **Des facteurs explicatifs**
 - La réforme territoriale génère un attentisme de la part des acteurs
 - Ces investissements ne sont pas faciles à valoriser
 - Un contexte de baisse des dotations de l'Etat et des finances locales sous pression

Enjeux du secteur – exploitation

- Un questionnement sur la préservation de l'équilibre financier
 - 4,6 Milliards de m³ d'eau potabilisée mais des consommations qui diminuent
 - La question de l'augmentation du prix de l'eau : variation de 0 à plus de 7€/m³ dans certains bassins – Moyenne nationale : 3,98 €/m³
- Un secteur qui cherche à innover
 - Recherche de solutions pour réutiliser l'eau traitée (irrigation agricole)
 - Recherche de débouchés pour les produits des stations d'épuration (méthanisation des boues)

Prix moyen global de l'eau
3,98€/m³



■ Eau potable ■ Assainissement collectif

04

**L'aqua prêt : l'offre de financement
Banque des Territoires dédiée au
secteur de l'eau potable et
assainissement**



L'Aqua Prêt : une offre dédiée au financement de tous vos investissements de l'eau et assainissement



Emprunteurs éligibles

Toute collectivité/personne morale ayant la compétence eau et/ou assainissement et ou gemapi




Collectivités territoriales et groupements


Régies locales


Sociétés publiques locales


Entreprises privées (DSP / PPP)

Opérations éligibles

→ L'offre Aqua Prêt permet de financer tous types d'opérations concourant à l'amélioration des ouvrages liés au petit cycle de l'eau et au grand cycle, Gemapi* :


La production et la distribution d'eau potable


La collecte et à l'assainissement des eaux usées


Le recueil / traitement des eaux pluviales


Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations GEMAPI


Les études pré-opérationnelles


AIDES

Subventions accordées à un projet éligible (hors agences de l'eau)

Quotité de financement

La quotité de financement est de **100%** lorsque la besoin d'emprunt est inférieur ou égal à 5M€

Au-delà de 5M€, la quotité de financement est de **50%**

 Pour les contreparties privées, la quotité est de 50%

Garantie

Les emprunteurs suivants sont exonérés de garantie : collectivités territoriales et leurs groupements (sauf syndicats mixte ouverts).
→ Tout autre emprunteur éligible doit bénéficier d'une garantie à 100%.

* disponible en juillet 2019

Une offre adaptée à la durée d'amortissement des actifs de l'eau et assainissement

- **Des prêts de très long terme adaptés à la durée de vie des investissements,**
 - Pour des durées de 25 à 40 ans pour tous les ouvrages et jusqu'à 60 ans pour les réseaux
- **Des phases de mobilisation longues jusqu'à 5 ans**
- **Un financement du besoin d'emprunt à des conditions adaptées**
 - 100% du besoin d'emprunt financé jusqu'à 5 M€,
- **Taux**
 - TLA +0,75 soit de 1,50% sur la base du TLA actuel
 - Possibilité d'un index IPC permettant une allocation actif / passif

Une offre soumise à des conditionnalités

Notre enveloppe Aqua Prêt a pour objectif l'adoption de bonnes pratiques de gestion patrimoniales permettant d'améliorer l'efficacité des investissements du secteur de l'eau et de l'assainissement s'agissant du petit cycle de l'eau :

- **Adopter une démarche patrimoniale dans la gestion des infrastructures :**
 - Pour les réseaux : nous communiquer un diagnostic des réseaux ; de moins de 5 ans devant inclure la recherche de fuites affectant les canalisations et les branchements. Pièce concernant uniquement les travaux portant sur les réseaux d'eau ou d'assainissement
 - Pour tout type d'ouvrage : nous communiquer un programme pluriannuel d'investissements
- **Maintenir ou constituer un patrimoine de qualité, durable et connu, à savoir :**
 - Améliorer la qualité des réalisations grâce à de bonnes pratiques en matière de gestion de projet en s'engageant à réaliser les travaux selon les préconisations des chartes qualité ASTEE ;
 - Participer à la collecte et la diffusion de données précises et fiables sur le service exploité en s'engageant à compléter la base de données nationale (actuellement dénommée SISPEA).

Nos engagements

- Une priorité eau reconnue et partagée : un impératif de renouvellement d'infrastructures lourdes, de long terme, dans un contexte de tarissement des recettes (subvention, prix de l'eau)
- Une offre de financements CDC adaptés à vos projets structurant de long terme
- Une expertise du secteur nourrie par un partenariat renforcé avec les agences de l'eau
- Une complémentarité des offres disponibles de la Banque des Territoires

Vos contacts

Département de Côte d'Or et Département de l'Yonne :

Sophie DIEMUNSCH, Directrice Territoriale, sophie.diemunsch@caissedesdepots.fr Tel 03 80 40 09 90

Jean Yves LAGARRIGUE, chargé de développement jean-yves.lagarrigue@caissedesdepots.fr, Tel 03 80 40 09 61

Département de l'Aube:

Cyril MANGIN, Directeur Territorial, cyril.mangin@caissedesdepots.fr, Tel 03 26 69 36 55

Jean Pierre KRIER, chargé de développement, jean-pierre.krier@caissedesdepots.fr, Tel 03 26 69 36 75

Département du Loiret

Sylvie Mosnier, Directrice Territoriale, sylvie.mosnier@caissedesdepots.fr, Tel 02 38 79 18 13

Cyprien Janvier, chargé de développement territorial, cyprien.janvier@caissedesdepots.fr, Tel 02 38 79 18 14

Annexes



Aqua-Prêt – Caractéristiques financières

Quotité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'emprunt inférieur ou égal à 5 M€ : 100% • Besoin d'emprunt supérieur à 5 M€ : 50% • Contrepartie privée qui se verrait confier par une personne publique la construction/rénovation d'une infrastructure d'eau (marché de partenariat ou délégation de service public), quel que soit le besoin d'emprunt : 50% à la condition que le prêt ait été proposé à l'ensemble des candidats dans le cadre de l'appel d'offre
Durée	De 25 à 40 ans voire 60 ans (pour les réseaux) sur justification
Mobilisation des fonds :	5 ans maximum (en plus de la durée d'amortissement du prêt), en adéquation avec la durée des travaux
Différé d'amortissement :	5 ans maximum (inclus dans la durée d'amortissement du prêt), à justifier
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> • Amortissement constant • Amortissement prioritaire (échéances déduites) • Amortissement déduit (intérêts prioritaires) (
Révisabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Simple Révisabilité • Double Révisabilité • Double Révisabilité Limitée :
Périodicité :	Trimestrielle / Semestrielle / Annuelle
Index (un seul index par Prêt) :	Index Livret A
	Index Inflation – uniquement pour les maturités de 25 à 40 ans
Taux	TLA + 0,75%
	Inflation : selon barème mensuel, à neutralité actuarielle avec TLA + 0,75%– uniquement pour les maturités de 25 à 40 ans
Commission d'instruction :	6 pb
Pénalité de dédit :	1,00 % du montant du prêt annulé
Indemnité de remboursement anticipé volontaire :	Indemnité actuarielle

Les offres de prêts la Banque des Territoires sur le SPL

Objectifs : Identifier et cibler les besoins de la collectivité pour proposer une solution d'ensemble intégrant des points forts

complémentaires :

- **Maturités longues**
- **Taux bonifiés**
- **Quotité 100 %**

Données mars 2019

Thématique	Durée	Produit	Durée max	Taux	Quotité maximale
Politique de la ville		PRU AM	15 à 20 ans (25 ans sur dérogation)	TLA + 60 bp	100 % 70% projets dev eco
		PPU	15 à 20 ans (25 ans sur dérogation)	TLA + 100 bp	100 % 70% projets dev eco
		PRU ACV	15 à 20 ans (25 ans sur dérogation)	TLA + 60 bp	100 %
Foncier		Gaïa LT (Foncier pour mise à bail OLS)	60 ans	TLA + 60 bp	100 %
		Gaïa CT (réserves foncières pour LLS)	15 ans	TLA + 60 bp	100 %
Projets Long Terme	Offre PSPL 2020	PSPL	25 à 40 ans	TLA + 130 bp	100 % < 1M€ 75% entre 1-2M€ 50% > 2M€
	Jusqu'en 2022	GPI – AmbRE	20 à 40 ans	TLA + 75 bp	100 % < 5 M€ 50 % > 5 M€
	Jusqu'en 2022	Aqua Prêt	25 à 60 ans	TLA + 75 bp	100 % < 5M€ 50 % > 5M€
Hébergement / habitat spécifique		PHARE	40 et 50 ans (foncier)	TLA + 60 bp	100 %
		PLU et PRHSV	40 et 50 ans	TLA - 20 bp	100 %
Copropriété dégradée		PHP	15 ans	TLA + 60 bp	100%

Merci de votre attention

banquedesterritoires.fr

 | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

